

PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2025-2026

14 JANVIER 2026

PROPOSITION DE RÉSOLUTION

VISANT À OBTENIR UN TAUX DE TVA PRÉFÉRENTIEL POUR LES REPAS
SCOLAIRES

DÉPOSÉE PAR M. BRUNO BAUWENS, MME AMANDINE PAVET, MME ALICE
BERNARD, M. GERMAIN MUGEMANGANGO, MME MARISOL REVELO PAREDES,
MME MANON VIDAL ET M. OCTAVE DAUBE

RÉSUMÉ

Tenant compte d'une part de l'importance, pour les élèves, de pouvoir bénéficier de repas scolaires sains, équilibrés et bon marché. Et d'autre part des reculs, dans ce domaine, déjà programmés pour la prochaine rentrée, les auteurs demandent au gouvernement de de la Communauté française de plaider auprès du gouvernement fédéral afin d'obtenir le maintien de la TVA à 6 % pour les repas scolaires. Ceci afin d'éviter un nouveau surcoût pour les familles et de préserver le droit à une alimentation saine pour tous les élèves, quelle que soit leur origine sociale. Nous demandons également d'entamer une réflexion plus globale sur le financement de l'enseignement afin de permettre notamment de répondre aux besoins en matière d'accessibilité à des repas sains à faible coût

TABLE DES MATIÈRES

Développements	3
Proposition de résolution visant à obtenir un taux de TVA préférentiel pour les repas scolaires	5

DÉVELOPPEMENTS

Les repas complets, sains, durables et accessibles ne sont pas un gadget. Ils ont au moins quatre avantages.

- 1° Ils sont bons pour la santé des enfants. Comme Sciensano le dit : un parent sur cinq n'a pas les moyens de donner un repas sain et équilibré à ses enfants. C'est pourtant très important pour éviter des problèmes fréquents chez les jeunes, comme l'obésité par exemple.
- 2° Ils jouent un rôle éducatif. Certains enfants peuvent découvrir qu'il est possible de manger sainement et durablement des produits locaux et savoureux. Or l'éducation à la santé fait partie des référentiels
- 3° Ils augmentent les chances d'une scolarité harmonieuse. Comme on dit, "on ne fait pas apprendre un ventre vide". Bénéficiaire d'une alimentation de qualité aide à la concentration. Il s'agit donc d'un outil pour lutter contre les inégalités
- 4° Ils soulagent le portefeuille des parents. Et ce n'est pas négligeable à une époque où les différents niveaux de pouvoir mettent lourdement le pouvoir d'achat sous pression

Or le droit à des repas de qualité et accessibles est attaqué de toutes parts ces derniers temps.

Le gouvernement de la Communauté française a décidé la suppression du mécanisme qui permettait à certaines écoles à encadrement différencié de l'enseignement fondamental d'offrir des repas complets, gratuits, sains et durables à tous leurs élèves. Ce mécanisme, encore en cours actuellement, s'éteindra à la fin de cette année scolaire.

Tenant compte de leur nouvelle obligation de fournir du matériel scolaire à tous leurs élèves, sans aucun financement spécifique d'une part, et de la diminution des budgets consacrés aux repas scolaires d'autre part, il est clair que la grande majorité des écoles ne pourront plus se permettre l'organisation de repas gratuits.

Au moins peut-on espérer que tous les efforts soient faits pour que, sans rien sacrifier à la qualité et la durabilité des repas scolaires, le prix de ceux-ci pour les parents soit calculé afin d'être le plus bas possible.

C'est dans ce contexte qu'on a appris récemment que le passage de la TVA de 6 à 12 % décidé par le gouvernement fédéral s'appliquera notamment, dès mars 2026, aux traiteurs qui fournissent des repas scolaires ! Il est évident que les traiteurs se verront dans l'obligation de répercuter cette hausse de TVA sur la facture. Or,

dans le contexte budgétaire que l'on connaît, de nombreux Pouvoirs Organisateurs et écoles ont déjà fait savoir qu'ils ne pourront pas absorber la différence de prix. Par effet de cascade, il est donc clair que ce seront finalement les parents qui devront mettre la main au portefeuille.

Pour un certain nombre d'entre eux, ce ne sera tout simplement pas possible. De nombreuses mesures à différents niveaux de pouvoir mettent déjà le pouvoir d'achat sous pression. Pour les plus défavorisés, cette augmentation sera la goutte qui fait déborder le vase et ils seront contraints de retirer leurs enfants de la participation aux repas chauds. Il s'agit d'une injustice supplémentaire car ce sont clairement ceux qui en ont le plus besoin qui ne pourront plus en bénéficier. On revient à la boîte à tartines qui, malheureusement, risque parfois d'être vide. Cette mesure ne fera donc que renforcer les inégalités en général et les inégalités scolaires en particulier.

Il nous semble important d'obtenir au moins l'exemption de cette hausse de TVA pour les traiteurs lorsqu'ils fournissent des écoles. C'est la première demande de cette proposition de résolution. Nous demandons également d'entamer une réflexion au niveau interfédéral sur la nécessité de financer l'enseignement à la hauteur des besoins. Notamment pour permettre d'assurer des repas sains et équilibrés à tous les élèves

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À OBTENIR UN TAUX DE TVA PRÉFÉRENTIEL POUR LES REPAS SCOLAIRES

Le Parlement de la Communauté française :

- Considérant que, selon Sciensano, un parent sur cinq d'enfants de trois à neuf ans n'a pas les moyens de fournir une alimentation saine et équilibrée à ceux-ci
- Considérant que la CIDE (Convention Internationale des Droits de l'Enfant), dont la Belgique est signataire, consacre en ses articles 27 et 28 l'obligation d'assurer un niveau de vie suffisant, notamment sur le plan alimentaire, et le droit à l'éducation sur base de l'égalité des chances
- Considérant que la Belgique est engagée dans la Garantie Européenne pour l'Enfance
- Considérant que l'accès à une alimentation saine et équilibrée a un impact important tant sur la santé que sur la qualité des apprentissages
- Considérant le décret-programme du 17 décembre 2025 portant diverses dispositions relatives à l'enseignement, aux infrastructures, aux hôpitaux universitaires, à la culture, à la recherche scientifique, à l'enfance, aux maisons de justice, à la jeunesse et aux fonds budgétaires
- Considérant la suppression du mécanisme des repas gratuits financés par la Communauté française dans certaines écoles de l'enseignement fondamental en encadrement différencié
- Considérant que le Réseau Wallon de Lutte contre la Pauvreté estime que la suppression des repas gratuits est un "recul gigantesque par rapport aux avancées obtenues au fil du temps sur plusieurs années"
- Considérant que les écoles devront faire face à des obligations nouvelles avec des budgets rabaissés
- Considérant le gel de l'indexation des dotations et subventions de fonctionnement attribuées aux écoles
- Considérant que les portefeuilles des travailleurs sont de plus en plus mis sous pression par les différents niveaux de pouvoir

- Considérant la hausse de la TVA sur les plats emportés décidée par le gouvernement fédéral faisant passer celle-ci de 6 à 12 %
- Considérant qu'il vient d'être confirmé que cette hausse concernera les prestataires extérieurs qui fournissent les cantines scolaires
- Considérant que les écoles n'auront, dans leur grande majorité, pas d'autre choix que de répercuter cette hausse sur la facture des parents

Demande au gouvernement de la Communauté française de :

- Porter la voix unanime des membres de notre assemblée auprès du gouvernement fédéral contre l'augmentation de la TVA de 6 à 12% sur les repas scolaires.
- De convoquer une réunion d'urgence des instances compétentes afin de demander le maintien de la TVA à 6 % pour les repas scolaires
- De lancer une réflexion au niveau fédéral sur le financement de l'enseignement à la hauteur des besoins de chaque enfant notamment concernant l'accès à des repas accessibles et sains.

B. Bauwens

A. Pavet

A. Bernard

G. Mugemangango

M. Revelo Paredes

M. Vidal

O. Daube